



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question au Gouvernement n° 2174

Texte de la question

INSTITUT EUROPEEN DE TECHNOLOGIE

M. le président. La parole est à M. Claude Goasguen, pour le groupe UMP.

M. Claude Goasguen. Monsieur le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, ces derniers jours ont été fastes pour la recherche française. Après Cadarache, après l'effort budgétaire exceptionnel accordé aux chercheurs, je voudrais vous poser une question sur une annonce faite par le Premier ministre lors du salon du Bourget au sujet de l'Institut européen de technologie.

Le Premier ministre a en effet proposé la création, en Île-de-France d'un ensemble d'un type nouveau qui permettrait aux chercheurs, aux PME innovantes et aux universités de garder dans des conditions compétitives les chercheurs français les plus brillants et d'attirer ceux de l'étranger, de manière à confirmer l'intérêt que porte le Gouvernement à l'innovation et à la recherche.

Je souhaite savoir, monsieur le ministre, s'il ne s'agit que d'une annonce ou si le Gouvernement s'attache réellement à réaliser en Île-de-France cet institut que nous, parlementaires, attendons tous, ainsi que les chercheurs et les universitaires. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. François Goulard, *ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche*. Monsieur le député, notre pays a la chance d'avoir des pôles d'excellence en matière d'enseignement supérieur et de recherche, tant dans nos universités et nos grandes écoles que dans les grands organismes de recherche.

Il est cependant admis que ces établissements sont trop dispersés et aussi trop cloisonnés. Nous manquons donc de visibilité internationale, du fait d'une taille insuffisante. Et il y aurait avantage à ce que ces différents organismes d'enseignement supérieur et de recherche travaillent plus en commun : c'est d'ailleurs un des objectifs du futur projet de loi sur l'orientation et la programmation de la recherche et de l'innovation.

D'où l'idée de créer un ou plusieurs instituts européens de technologie qui rassembleraient sur un territoire donné toutes ces forces d'enseignement supérieur et de recherche, pour atteindre la taille critique qui assure la reconnaissance internationale et rapproche les équipes de recherche, avec pour objectif de tourner notre enseignement et notre recherche vers l'économie et les entreprises. Car si une vérité s'impose aujourd'hui au plan mondial, européen et, bien sûr, national, c'est que la recherche et l'enseignement supérieur sont des facteurs essentiels de compétitivité.

Avec cette grande idée d'institut européen de technologie, c'est l'outil d'enseignement supérieur et de recherche du XXI^e siècle que nous sommes en train de définir. C'est un défi majeur pour l'avenir de notre pays.

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

</i>

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2174

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 juin 2005